

Catégorie de société Voyageur Harbour (actions de catégorie OT8) 26 septembre 2019

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Catégorie de société Voyageur Harbour que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec CI Investments Inc. au 1-800-792-9355 ou à servicefrancais@ci.com, ou visitez notre site Web au www.ci.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Sous réserve de la réception de toutes les approbations nécessaires des autorités de réglementation et des porteurs de titres, CI Investments Inc. prévoit fusionner le fonds avec la Catégorie de société de placements canadiens CI le 22 novembre 2019 ou après cette date. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la modification n°1 apportée au prospectus simplifié daté du 2 août 2019.

Bref aperçu

Code du fonds :	CA 18436	Gestionnaire du fonds :	CI Investments Inc.
Date de création de la catégorie :	29 août 2012	Gestionnaire de portefeuille :	CI Investments Inc.
Valeur totale du fonds au 31 août 2019 :	5,7 millions \$	Distributions :	Dividendes ordinaires (s'il y a lieu) et dividendes sur les gains en capital (s'il y a lieu), chaque mars, juin, septembre et décembre, réinvestissement par défaut dans des actions supplémentaires; remboursement de capital, chaque mois, distribution en espèces par défaut
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,17 %	Placement minimal :	100 000 \$ (initial) / 5 000 \$ (subséquent)

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans des actions et des titres liés à des actions de sociétés canadiennes. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 août 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

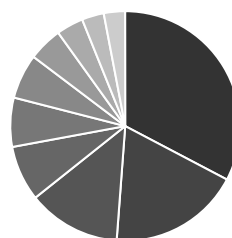
Dix principaux placements (au 31 août 2019)

1. Espèces et quasi-espèces	18,64 %
2. Brookfield Asset Management Inc., catégorie A	3,72 %
3. Banque Royale du Canada	3,68 %
4. Banque Toronto-Dominion	3,68 %
5. Banque de Nouvelle-Écosse	3,22 %
6. Banque canadienne de l'Ouest	3,04 %
7. Onex Corp.	2,94 %
8. Fortis Inc.	2,92 %
9. Société Canadienne Tire Ltée, catégorie A	2,78 %
10. Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,76 %

Pourcentage total des dix principaux placements 47,38 %

Nombre total de placements 38

Répartition des placements (au 31 août 2019)



Services financiers	32,7 %
Espèces et équivalents	18,5 %
Biens de consommation discrétionnaire	13,1 %
Services publics	7,8 %
Énergie	6,9 %
Technologies de l'information	6,3 %
Immobilier	4,8 %
Produits industriels	3,8 %
Matériaux	3,1 %
Autres	3,0 %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

CI Investments Inc. estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

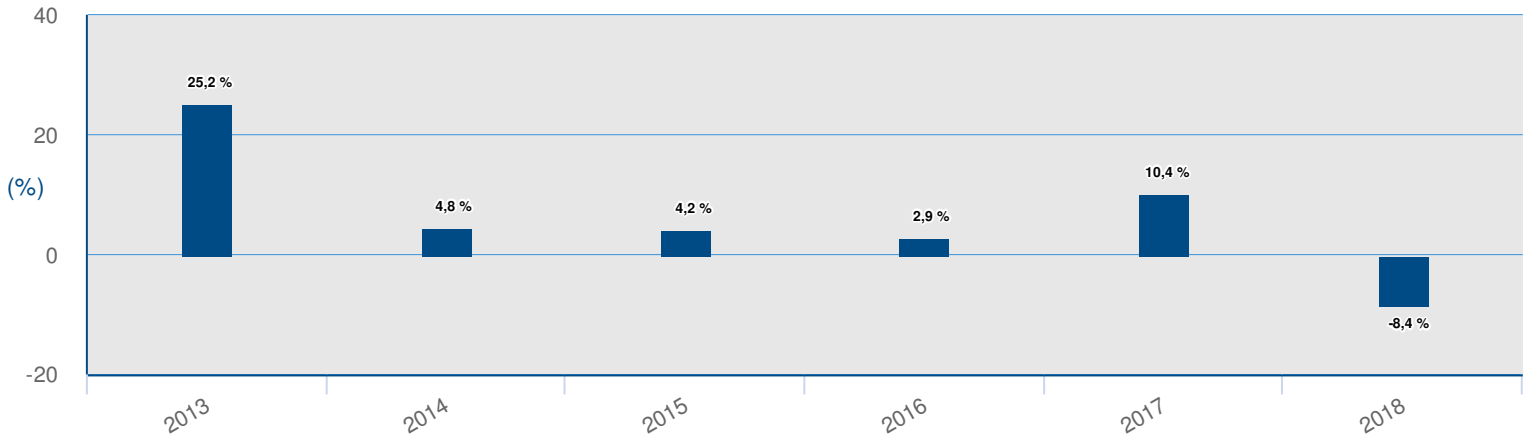
Catégorie de société Voyageur Harbour (actions de catégorie OT8)

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de catégorie OT8 du fonds au cours des 6 dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de catégorie OT8 du fonds au cours de chacune des 6 dernières années civiles. La valeur de cette catégorie du fonds a baissé au cours de 1 de ces 6 années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de catégorie OT8 du fonds sur trois mois au cours des 6 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	11,9 %	30 novembre 2013	Votre investissement serait de 1 119 \$.
Pire rendement	-10,0 %	31 décembre 2018	Votre investissement serait de 900 \$.

Rendement moyen

Depuis leur création, les titres de catégorie OT8 du fonds ont généré un rendement annuel composé de 8,3 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds à la date de création, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 748 \$.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions canadiennes
- investissez à moyen terme et(ou) à long terme
- avez une tolérance au risque moyenne

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Vous n'aurez pas à payer de l'impôt au titre de toutes distributions sous forme de remboursement de capital versées par le fonds, mais ces distributions auront une incidence sur vos gains ou vos pertes en capital au moment de la disposition.

